

DELIBERATION CA049-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 23 mars 2016.

Objet de la d lib ration Proc s-verbal du 29 f vrier 2016

Le conseil d'administration r uni le 31 mars 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

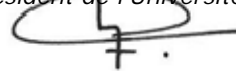
Le proc s-verbal du CA du 29 f vrier est approuv .

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 30 voix pour.

Fait   Angers, le 31 mars 2016

Christian ROBL DO

Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **4 avril 2016** / mise en ligne : **4 avril 2016**



Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 29 février 2016

Soumis au vote du Conseil d'administration
du 31 mars 2016

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 29 février 2016 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLED0.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BRIET Marie	Excusée, donne procuration à Laurent LEMAIRE
DELABAERE Éric	Présent
GROLLEAU Françoise	Présente
HEURTIER Anne	Excusée, donne procuration à Catherine BERNARD
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Excusé, donne procuration à Christian ROBLED0
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
TAILLEFAIT Antony	Excusé, donne procuration à Éric DELABAERE
BERNARD Catherine	Présente
BONNIN Marie	Présente
GARCIA Laurent	Présent
HINDRE François	Présent
LONG Martine	Présente
NIGET David	Excusé, donne procuration à Claudie SEGRÉTAI N
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Présent
QUINCHARD Sophie	Excusée, donne procuration à Patrick HAMARD
SEGRÉTAI N Claudie	Présent
VEYER Philippe	Présent
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Présente
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Présent
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente
DUCHÉNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	Présent
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	Excusée, donne procuration à Thibaut DUCHÉNE
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
Stéphanie HOUËL (suppléant : DEROCHÉ Catherine)	Excusée
BRICHET Régine (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Excusée, donne procuration à François HINDRÉ
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Excusée, donne procuration à Anne REY
SEEGERS Henri	Présent
BILLIARD Matthieu	Excusé, donne procuration à Foulques JUSTEAU
LELARGE Antoine	Présent
JUSTEAU Foulques	Présent
ROCHE Pascale	Excusée

33 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 23 membres présents, 10 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

FURET Thierry, Rectorat de NANTES
 EVEN Florence- Directrice générale adjointe
 DIRIDOLLOU Janic - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

GRIGNON Dominique, Commissaire aux comptes	BOISSON Didier, UFR LLSH CLOT Nathalie, SCDA	BOUVIER Lydie, IUT RICHARD Isabelle, UFR Santé
DANIEL Christophe, UFR DEG	SCHAUB Daniel, UFR Sciences	

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. INFORMATIONS	5
2. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	5
2.1. Élection du Vice-président en charge du conseil d'administration	5
2.2. Élection des Vice-présidents et Vice-présidents délégués autres que le Vice-président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire, le Vice-président en charge de la commission de la recherche et le Vice-président étudiant.	6
2.3. Lancement des appels à candidatures pour l'élection de deux personnels BIATSS au conseil de gouvernance de l'Université d'Angers.	8
2.4. Lancement des appels à candidatures pour l'élection aux commissions permanentes et conseils de gestion de l'Université d'Angers	9
2.5. Legs à l'Université d'Angers des manuscrits de Michel Tournier	9
2.6. Adhésion de l'Université d'Angers au pôle S2E2	10
2.7. Adhésion de l'Université d'Angers à la FNCAS	10
2.8. Demande de l'agence comptable de déclassement de matériel	10
2.9. Demandes de cotisations de l'UFR Santé pour 2016	10
2.10. Délégations de compétences du CA au président	10
2.11. Ordre de mission permanent du président	11
3. PROSPECTIVE ET MOYENS	11
3.1. Exécution budgétaire 2015 et analyse budgétaire	11
3.2. Rapport annuel de performance 2015	11
3.3. Compte financier 2015, annexes et analyse financière	12
3.4. Rapport du commissaire aux comptes	12
3.5. Affectation du résultat 2015.....	13
3.6. Validation du choix du commissaire aux comptes	13
4. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE	13
4.1. Création du DIU "Summer School - Tourism destination management, learning from France"	13
4.2. Convention licence entre l'Université d'Angers et la Mauritius Chambre de commerce et d'industrie Business School pour la délocalisation de la L3 Tourisme	14
4.3. Demande d'exonération des droits d'inscription au bénéfice des étudiants de la licence professionnelle Coordination Handicap Vieillesse pour l'année universitaire 2016-2017	15
5. DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT	15
Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.	15
6. PROCES-VERBAUX DU CA DES 14 JANVIER 2016, 25 JANVIER 2016 ET 05 FEVRIER 2016	15

◆ **Annexes : dossier de séance approuvé par les administrateurs, diaporama de séance**

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 33 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 23 membres présents, 10 procurations). 7 membres invités sont présents.

M. ROBLÉDO introduit cette séance en expliquant le fonctionnement du conseil d'administration. Il souhaite que l'ordre du jour ne soit pas trop pléthorique, afin de permettre une durée raisonnable. La parole sera libre, sans esprit partisan, mais avec l'ambition de faire grandir l'Université.

Il précise que les membres du conseil d'administration sont administrateurs et non représentants de telle UFR ou de tel mouvement politique.

1. Informations

M. ROBLEDO présente le processus de recrutement du directeur général des services, qui fait suite au départ d'Olivier TACHEAU, à compter du 1er avril 2016. Douze candidatures ont été reçues, dont une candidature hors délai. Sept candidatures ont été retenues. Ces sept candidats seront auditionnés. À l'issue de cette audition le 4 mars 2016, trois candidats seront de nouveau auditionnés. La prise de fonction devrait avoir lieu à partir du 1^{er} avril 2016, il précise toutefois que dans l'attente de cette prise de fonctions, l'ensemble des activités de l'université a été déléguée aux directrices générales adjointes.

M. ROBLEDO explique le processus relatif aux élections pour la CoMUE des 15 et 16 mars 2016. Le dépôt des listes pour le conseil d'administration et le conseil académique était prévu pour ce lundi 29 février 2016 à midi, avec de fortes contraintes. Il rappelle que le conseil d'administration sera composé de 48 membres, dont 24 membres élus et répartis au sein de 4 collèges :

- Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de rang A (6 sièges)
- Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de rang B (6 sièges)
- Autres personnels (6 sièges)
- Etudiants (6 sièges)

Les critères de constitution des listes sont contraignants, car il doit y avoir sur chaque liste au maximum un représentant par établissement, au moins deux représentants d'une région et un représentant au minimum d'une école.

Des listes ont été déposées pour le conseil d'administration. Il espère que des listes syndicales ou intersyndicales ont été déposées pour le conseil d'administration mais également pour le conseil académique, pour lequel les critères de dépôt des listes sont plus simples, car élaborés à l'échelle de l'établissement. Ainsi, pour l'Université d'Angers, il y aura 4 sièges pour les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de rang A, 4 sièges pour les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs du collège B, 2 sièges pour les représentants du collège des BIATSS et 2 sièges pour les étudiants.

Les listes ont été déposées et doivent passer par le comité électoral consultatif de l'UBL. Elles seront publiées dans les jours suivants, avec la publicité qui doit entourer ce type de dispositif.

2. Affaires générales et statutaires

2.1. Élection du Vice-président en charge du conseil d'administration

M. ROBLEDO propose la nomination de M. **Didier LE GALL** en qualité de Vice-président en charge du conseil d'administration. Il demande à M. LE GALL de se présenter auprès des administrateurs.

M. LE GALL est actuellement professeur de neuropsychologie depuis 1997. Il a été nommé à l'Université d'Angers en 1989 à l'issue de sa soutenance de thèse. Il a été nommé professeur des universités en 1995 à l'Université de Nantes, et est revenu à l'Université d'Angers en 1997 en tant que professeur des universités pour développer la discipline de neuropsychologie. Il a créé un master professionnel de neuropsychologie et un master recherche de neuropsychologie regroupant les universités d'Angers, Nantes et Rennes.

Il a exercé la fonction de Directeur de l'UFR LLSH en 2003 et en 2008, puis a été élu Vice-président délégué aux enseignants et aux enseignants-chercheurs lors de la dernière mandature. Il assure en parallèle la responsabilité du laboratoire de psychologie des Pays de la Loire (laboratoire ISite).

M. ROLEDO soumet la proposition de nomination de M. LE GALL au vote des administrateurs.

M. Didier LE GALL est élu Vice-président en charge du conseil d'administration sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 26 voix pour et 7 abstentions.

2.2. Élection des Vice-présidents et Vice-présidents délégués autres que le Vice-président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire, le Vice-président en charge de la commission de la recherche et le Vice-président étudiant.

M. ROBLEDO propose les nominations suivantes :

Vice-présidente chargée de l'international	Françoise GROLLEAU
Vice-président chargé du numérique et du patrimoine immobilier	Stéphane AMIARD
Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale	Anne-Sophie HOCQUET
Vice-président chargé de la culture, des initiatives et de la communication	Jean-René MORICE
Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique	Nathalie DEBSKI
Vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques	Catherine BERNARD
Vice-président délégué à la valorisation scientifique	Paul CALÈS
Vice-président délégué à la cohésion sociale	Laurent BORDET
Vice-président délégué à la vie des campus	Mathieu LEVAILLANT

Il propose à chaque candidat de se présenter aux administrateurs.

MME GROLLEAU est professeur en neurosciences à l'UFR Sciences de l'Université d'Angers. Elle soutient que l'international est un vrai sujet pour une université comme celle de l'Université d'Angers. Elle insiste sur deux caractéristiques essentielles de son futur mandat : tout d'abord, il convient d'être visible et lisible à tous les niveaux. Cela passera par une communication externe qu'il faudra améliorer. Ensuite, il convient de développer l'attractivité de l'Université d'Angers, en trouvant des leviers d'amélioration pour accueillir des étudiants et chercheurs étrangers, à nouer et consolider les partenariats et capter des financements nationaux et internationaux (Horizons 2020 et Erasmus +). Elle ajoute que l'Université d'Angers est déjà très riche et très ouverte à l'international, mais il existe des marges de progression possibles, qui pourront venir d'une meilleure articulation entre la recherche et la formation, de sorte à capitaliser au maximum sur l'existant. Il conviendra notamment de bâtir une cartographie commune. Elle précise qu'il y a certainement une coordination et une synergie dans les actions d'internationalisation, avec les partenaires du site angevin, les collectivités et les partenaires dans le périmètre de l'UBL. Elle s'engage à solliciter au maximum ses réseaux tels que :

- les attachés des ambassades,
- Campus France
- Mission Europe et Internationale pour la Recherche et l'Innovation du Ministère
- Fondation Kastler (FnAK)
- Euraccess France
- Etc

Elle remercie John WEBB de son travail et de sa collaboration. Elle continuera à travailler avec lui et avec les référents de la mission internationale. Elle annonce qu'elle s'appuiera sur une commission des relations internationales, qu'elle souhaite sous un nouveau format, avec un maximum de transversalité et une politique RI plus intégrée, avec une interface recherche, formation et innovation.

M. AMIARD est professeur certifié à l'UFR Santé, et membre de la commission recherche. Il assurera, comme lors du précédent mandat, des missions relatives au numérique, mais aussi des missions avec une dimension relative aux aspects patrimoniaux. Il est particulièrement attaché à la question du vivre ensemble, qui comprend certes les aspects du bâtiment, mais aussi les services que l'on peut offrir à la communauté universitaire. Il sera, lors de ce mandat, très attentif à la bonne exécution des contrats de plan Etat Région ainsi que d'un certain nombre d'opérations patrimoniales qui ne dépendent pas du CPER, mais qui consistent à rénover une partie du patrimoine de l'Université d'Angers.

MME HOCQUET est maître de conférences en droit depuis 1996. Elle a été membre du conseil de l'enseignement et de la vie universitaire de 1998 à 2006, ainsi que membre du conseil de gestion de la Faculté de Droit, d'économie et de gestion pendant trois mandats. Elle a exercé des responsabilités à l'occasion d'un mandat local de 2008 à 2014. Sa fonction sera relative à l'égalité, les ressources humaines et la politique sociale, thématiques pour lesquelles elle attache beaucoup d'intérêt, tant professionnellement que personnellement. Elle partagera ses missions relatives aux ressources humaines et à la politique sociale avec Laurent BORDET. Concernant l'égalité, le champ peut être très large et reste encore à définir. Elle est très intéressée par les aspects relatifs à l'égalité réelle. Elle suit la possibilité de pouvoir raisonner en équité et non en égalité formelle pour l'ensemble de ses missions. Concernant les ressources humaines, Laurent BORDET et elle-même seront très attentifs à la qualité de vie au travail dans un monde en pleine mutation.

M. MORICE est maître de conférences en géographie rattachée à l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture. Il poursuivra ses missions menées lors de la mandature précédente dans les domaines de la culture et des initiatives étudiantes. À l'instar de ce qui a été effectué dans les domaines des initiatives et de la culture, il souhaite créer de la porosité à travers la communication.

MME DEBSKI est maître de conférences en science de gestion depuis 1997 à l'Université d'Angers. Elle a été pendant deux mandats membre du CEVU et pendant un mandat membre du conseil d'administration. Elle a été pendant dix ans chargée de mission à l'accompagnement pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs. La mission qui lui est confiée est relative à l'innovation pédagogique. Elle portera sur l'accompagnement, la formation, l'expérimentation avec le LAB'UA de pédagogies innovantes et sur la valorisation sur l'engagement et de l'investissement en innovation pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs.

MME BERNARD est enseignant-chercheur en biologie végétale à l'IUT. Elle est responsable d'une licence professionnelle en agriculture biologique et effectue sa recherche à l'INRA. Elle anime un groupe de recherche participative en arboriculture biologique. Elle était chargée de la formation tout au long de la vie lors de la mandature précédente. Elle s'est intéressée à l'organisation de la formation continue et s'est attachée à développer les activités de formation continue dans les composantes. Elle souhaite aujourd'hui changer d'échelle au niveau de la formation continue, en doublant les activités dans les composantes, en travaillant en transversalité avec les services concernés et en étant un interlocuteur privilégié auprès des entreprises.

M. CALÈS est arrivé à l'Université d'Angers en 1990. Il est directeur d'un laboratoire et est professeur des universités-praticien hospitalier au CHU d'Angers en hépatologie. Il a exercé les fonctions de Vice-Doyen à la recherche à la faculté de médecine pendant deux mandats. Il a été membre de la commission recherche pendant deux mandats également. Son expérience en valorisation repose sur la création d'une start-up en 2004, cédée en 2012, qui gère un portefeuille de 15 brevets. Une seconde start-up est actuellement en maturation. Il souhaite ainsi mettre son expérience au service de la collectivité.

M. BORDET est personnel BIATSS. Il est arrivé à l'Université d'Angers en 2001 en tant que bibliothécaire-documentaliste. Il a ensuite intégré l'ISTIA en 2008 et s'occupe des relations extérieures avec les institutionnels et les entreprises, dans le but de faire rayonner l'ISTIA et ses formations. Son rôle sera de développer et d'amplifier la culture d'établissement de l'Université d'Angers, pour tous les personnels mais aussi dans ses interactions avec les étudiants. Il s'attachera également à amplifier l'action sociale et développer un certain nombre de dispositifs spécifiques qui seront à mettre en place. Il y aura également une réflexion à mener autour de la mise en place du comité d'établissement, sur les aspects du développement, les aspects sociaux et les aspects culturels, dans le sens du bien vivre ensemble.

M. LEVAILLANT est étudiant depuis 2010. Il est ancien élu du conseil de gestion de l'UFR Médecine et a été membre de la CFVU de 2014 à 2016. Sa mission sera de créer du lien entre les différents membres de la communauté universitaire, dans le but de développer une communauté dynamique à l'échelle du campus angevin.

M. ROBLEDO soumet ces propositions de nomination au vote des administrateurs.

Madame **Françoise GROLLEAU** est élue Vice-présidente chargée de l'international sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 26 voix pour et 7 abstentions.

Monsieur **Stéphane AMIARD** est élu Vice-président chargé du numérique et du patrimoine sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 24 voix pour et 9 abstentions.

Madame **Anne-Sophie HOCQUET** est élue Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 24 voix pour et 9 abstentions.

Monsieur **Jean-René MORICE** est élu Vice-président chargé de la culture, des initiatives et de la communication sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 26 voix pour et 7 abstentions.

Madame **Nathalie DEBSKI** est élue Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 24 voix pour et 9 abstentions.

Madame **Catherine BERNARD** est élue Vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 26 voix pour et 7 abstentions.

Monsieur **Paul CALÈS** est élu Vice-président délégué à la valorisation scientifique sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 22 voix pour et 11 abstentions.

Monsieur **Laurent BORDET** est élu Vice-président délégué à la cohésion sociale sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 24 voix pour et 9 abstentions.

Monsieur **Mathieu LEVAILLANT** est élu Vice-président délégué à la vie des campus sur proposition du président.

Cette décision est adoptée à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages, avec 22 voix pour et 11 abstentions.

[2.3. Lancement des appels à candidatures pour l'élection de deux personnels BIATSS au conseil de gouvernance de l'Université d'Angers.](#)

M. ROBLEDO rappelle que siège au conseil de gouvernance de l'Université d'Angers un personnel BIATSS ou son suppléant. Ils sont élus par et parmi les membres du collège BIATSS du conseil d'administration. Cette désignation aura lieu lors du conseil d'administration du jeudi 10 mars 2016. La date limite de candidature est prévue pour le 9 mars 2016.

MME REY demande si la candidature au conseil de gouvernance doit provenir d'un binôme.

M. ROBLEDO répond qu'il ne dispose pas de cet élément de réponse, car les statuts ne précisent pas les modalités de désignation. Il propose que la personne ayant obtenu le plus de voix soit titulaire et que la deuxième personne ayant obtenu le plus de voix soit suppléante. Il précise que seuls les six membres du

collège des personnels BIATSS voteront.

2.4. Lancement des appels à candidatures pour l'élection aux commissions permanentes et conseils de gestion de l'Université d'Angers

M. ROBLEDO expose aux administrateurs les différentes commissions permanentes et les conseils de gestion des services communs pour lesquels les membres du conseil d'administration peuvent candidater. Il précise que les candidatures doivent être formulées jusqu'à quatre jours francs avant la date de scrutin, soit le 4 mars 2016. Il rappelle également quelles seront les commissions pour lesquelles le conseil d'administration devra se prononcer le 10 mars 2016.

MME BONNIN demande si les candidatures sont limitatives.

M. ROBLEDO répond que les administrateurs peuvent candidater à autant de commissions qu'ils le souhaitent.

2.5. Legs à l'Université d'Angers des manuscrits de Michel Tournier

M. ROBLEDO présente aux administrateurs un legs des manuscrits de Michel TOURNIER à l'Université d'Angers. Il rappelle que l'inventaire des manuscrits légués à l'Université d'Angers est détaillé dans le dossier de séance. L'exécuteur testamentaire est Arlette BOULOUMIÉ, professeur émérite de l'Université d'Angers et spécialiste de Michel TOURNIER.

Il souligne toutefois qu'un certain nombre de points juridiques reste en suspens. De même, l'inventaire, initié en 2009, n'a pas été réalisé en totalité.

M. ROBLEDO insiste sur les retombées positives de ce legs pour l'Université d'Angers, tant d'un point de vue scientifique que d'un point de vue du rayonnement de l'Université d'Angers et de la Ville d'Angers. Il suggère la mise en place d'un comité de suivi, dans le but de valoriser ce legs et d'en suivre, dans le temps, sa gestion.

M. MARCILLOUX confirme également l'importance qualitative et quantitative de ce legs pour l'Université d'Angers. Il rappelle l'existence d'une compétition entre les grandes institutions nationales (Bibliothèque Nationale de France, IMEC...) sur ce type de fonds de manuscrits. Il souligne les dispositifs mis en place par l'Université d'Angers en termes d'accueil de fonds d'écrivains et le travail nécessaire pour la transformation de fonds en instrument de rayonnement culturel. L'Université d'Angers doit par conséquent se montrer digne d'accueillir ce fonds.

MME BONNIN se réjouit de l'accueil de ce fonds par l'Université d'Angers. Elle se permet de préciser qu'au vu de la transmission tardive des documents de séance et un manque de temps pour les étudier, elle s'abstiendra sur les différents points de vote à suivre.

M.ROBLEDO précise que le vote porte davantage sur l'opportunité du legs pour l'Université d'Angers que sur les répercussions financières que cela pourrait engendrer. Il est persuadé que l'Université d'Angers a tout intérêt à accepter ce legs.

MME AMAT demande si, dans le cas où le comité de suivi est créé, il est possible d'y intégrer des étudiants du master bibliothèques et archives. Elle complète ses propos en demandant si cela pourrait déboucher sur des offres de stages ou d'emplois étudiants.

M. ROBLEDO s'interroge également. Il ne saurait imaginer que ce fonds ne soit ni valorisé ni exploité.

MME CLOT confirme en tous points les propos de M. MARCILLOUX, et insiste sur la responsabilité de l'Université d'Angers de valoriser ce fonds. Elle confirme également qu'il y aura un travail d'inventaire à faire rapidement, afin de permettre aux chercheurs d'accéder aux manuscrits de Michel TOURNIER. Il s'agit d'un fonds sur lequel l'utilisation va dépendre d'Arlette BOULOUMIÉ, exécutrice testamentaire. Elle ajoute qu'il est expressément dit que les inédits, les éventuelles éditions sont soumis à autorisation d'Arlette BOULOUMIÉ. Un comité scientifique sera mis en place, au sein duquel Mme BOULOUMIÉ aura une place importante.

M. ROBLEDO soumet l'acceptation du legs au vote des administrateurs.

Le legs à l'Université d'Angers des manuscrits de Michel TOURNIER est approuvé.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 32 voix pour et 1 abstention.

2.6. Adhésion de l'Université d'Angers au pôle S2E2

M. ROBLEDO propose aux administrateurs une adhésion de l'Université d'Angers au pôle S2E2 (pôle de compétitivité sur la gestion des énergies thermiques et renouvelables), à hauteur de 1 980 €.

L'adhésion de l'Université d'Angers au pôle S2E2 est approuvée.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 32 voix pour et 1 abstention.

2.7. Adhésion de l'Université d'Angers à la FNCAS

M. ROBLEDO propose aux administrateurs une adhésion de l'Université d'Angers à la FNCAS (fédération nationale de conseil en action sociale), à hauteur de 858 €.

M. DELABAERE se demande quelle est la plus-value de cette souscription pour l'Université d'Angers.

M. ROBLEDO répond que la plus-value n'est pas directe, puisque la FNCAS n'apporte pas de soutien pratique dans les structures d'action sociale des universités. Cela fédère en revanche un certain nombre de pratiques à l'échelle nationale, et donne des conseils aux personnes en charge de l'action sociale dans les établissements. Ces personnes participent par ailleurs régulièrement aux travaux de la FNCAS, au travers d'un séminaire national.

M. HAMARD ajoute que l'Université avait adhéré, sous le mandat de Daniel MARTINA, à la création d'un éventuel comité d'action sociale. Un représentant de l'Université d'Angers se rendait aux réunions nationales. Il regrette cependant qu'il n'y ait pas de comité d'action sociale à l'Université d'Angers.

M. ROBLEDO confirme qu'en effet, l'Université d'Angers ne possède pas de comité d'action sociale. En revanche, elle possède les services qui exercent ce genre d'activités.

L'adhésion de l'Université d'Angers à la FNCAS est approuvée.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 32 voix pour et 1 abstention.

2.8. Demande de l'agence comptable de déclassement de matériel

M. ROBLEDO soumet aux administrateurs une demande de l'agence comptable de déclassement de matériel, d'une valeur de 356 590.04 €.

MME DIRIDOLLOU précise qu'il s'agit de la mise à jour de l'inventaire du SCDA. Il s'agit principalement d'un déclassement de matériel informatique.

La demande de l'agence comptable de déclassement de matériel est approuvée.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 32 voix pour et 1 abstention.

2.9. Demandes de cotisations de l'UFR Santé pour 2016

M. ROBLEDO soumet aux administrateurs des demandes de cotisations de la part de l'UFR Santé.

Les demandes de cotisations de l'UFR Santé pour 2016 sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 32 voix pour et 1 abstention.

2.10. Délégations de compétences du CA au président

M. ROBLEDO propose aux administrateurs d'adopter, dans les mêmes termes que la délibération 011-2015 du 26 février 2016, la délégation de compétences du conseil d'administration au président.

Il expose les délégations que le conseil d'administration peut déléguer au président, ainsi que les compétences exclusives au conseil d'administration, qui ne peuvent pas faire l'objet de délégation.

M. LEMAIRE demande si le changement à la baisse des prévisions budgétaires par rapport au budget primitif (point 1.4) peut rester une décision du conseil d'administration.

M. ROBLEDO répond que cela ne le dérange pas. Il rappelle toutefois que dans la pratique, le président de la précédente mandature n'a pas utilisé cette délégation. Il ajoute que les budgets rectificatifs sont

systématiquement présentés au conseil d'administration. De plus, cette délégation est très limitée dans le temps (uniquement le dernier mois de l'année civile), et n'affecte nullement le fonctionnement des laboratoires et des composantes. Cela n'a pas de caractère contraignant.

La délégation de compétences du CA au président est approuvée.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 31 voix pour et 2 abstentions.

2.11. Ordre de mission permanent du président

M. ROBLEDO présente un ordre de mission permanent du président, l'autorisant à se déplacer en France et à l'étranger, jusqu'au 31 décembre 2016. Cet ordre de mission permanent est à renouveler chaque année civile.

L'ordre de mission permanent du président est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

3. Prospective et moyens

3.1. Exécution budgétaire 2015 et analyse budgétaire

M. ROBLEDO introduit ce point d'information par la constatation d'un solde positif et plus important que ce qui avait été prévu lors du dernier budget rectificatif.

M. JEMAIN présente aux administrateurs l'exécution budgétaire 2015 et son analyse budgétaire. Il précise que depuis 2016, la réforme de la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) impose le passage des comptes financiers devant le conseil d'administration au mois de février et non plus au mois de mars, comme les années précédentes. L'analyse financière sera mise à la disposition des membres de la communauté universitaire dans le courant du mois de mars, sur le site de l'Université d'Angers.

M. DELABAERE souhaite intervenir sur l'analyse financière.

M. ROBLEDO lui répond que l'analyse financière relève de l'agent comptable et non de l'ordonnateur. Il apporte néanmoins quelques précisions liminaires sur ce point.

Il explique que le résultat et les capacités d'autofinancement de l'Université sont très bons. Le seul point d'inquiétude réside dans le fait que, eu égard à la politique d'investissement de l'Université d'Angers, il a fallu piocher dans le fonds de roulement pour rééquilibrer les financements. Il ajoute que, par ailleurs, le fonds de roulement n'a pas vocation à prendre de l'ampleur. M. ROBLEDO explique que les universités qui ont vu leur fonds de roulement augmenter d'année en année pour arriver à des seuils prudentiels confortables, ont été sanctionnées par le ministère. Il ajoute que le fonds de roulement a toutefois pu permettre d'ajuster les plans de financements des investissements de l'Université. Les ressources humaines ont également augmenté. La trésorerie n'amène pas de préoccupation particulière. Néanmoins, M. ROBLEDO informe les administrateurs de quelques points d'alerte, tels que le taux de rigidité des dépenses de masse salariale.

3.2. Rapport annuel de performance 2015

M. BAUPIN présente aux administrateurs le rapport annuel de performance 2015.

MME GASTINEAU intervient sur le taux d'abandon. Elle pense que ce critère est sous-estimé. Elle précise que la notion d'abandon s'entend, certes, pour les étudiants qui ne viennent plus en cours ou qui annulent leur inscription, mais aussi pour les étudiants qui se rendent aux épreuves pour composer et qui sont malgré tout en situation d'abandon ou de décrochage. Il y a nécessité de mettre en place un dispositif d'accompagnement pour ce public.

M. BAUPIN rejoint MME GASTINEAU dans ses propos. Il confirme le caractère discutables des critères d'analyse et de calcul, mais précise que cela répond d'une demande du ministère de procéder à des calculs de ce type.

M. ROBLEDO souligne qu'un dispositif va être déployé à compter de la rentrée universitaire 2016/2017 : le dispositif DARE (dispositif d'aide à la réussite des étudiants). Toutefois, ce dispositif ne sera pas à disposition de tous les étudiants et de tous les primo-entrants de l'Université d'Angers. Ce sera ciblé sur une certaine catégorie de bacheliers. Ce dispositif participera à la diminution du taux d'échec et du taux

d'abandon en première année.

Le rapport annuel de performance 2015 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 32 voix pour et 1 abstention.

3.3. Compte financier 2015, annexes et analyse financière

MME DIRIDOLLOU présente aux administrateurs le compte financier 2015.

M. DELABAERE félicite MME DIRIDOLLOU du travail accompli et de la qualité de l'analyse financière. Il remercie également M. ROBLEDO d'avoir apporté des précisions liminaires sur ce compte financier. Il remarque en effet une augmentation de la capacité d'autofinancement de l'Université d'Angers et une diminution du fonds de roulement. Il estime que cette diminution peut constituer un point d'alerte sur les investissements futurs. Il a noté que, pour la partie financement et trésorerie, l'Université d'Angers est en deçà de la moyenne des universités pluridisciplinaires. Il a également relevé que le ministère pourrait changer de stratégie de financement de l'Université avec la réforme GBCP. Il exprime son étonnement quant à la vétusté des matériels d'enseignement.

MME DIRIDOLLOU répond que la vétusté des matériels d'enseignement est difficilement appréhendable. Elle pense qu'aujourd'hui, un certain nombre de matériels sont mis en charge compte tenu de leur coût. La vétusté est également fonction de l'amortissement. Elle ajoute que l'Université achète dorénavant des matériels qui sont moins immobilisés qu'auparavant. De même, la comparaison avec les universités pluridisciplinaires peut être réalisée, mais elle demeure délicate car assujettie à la politique d'amortissement de chaque université.

M. ROBLEDO précise que dans une politique d'acquisition et d'équipement, les demandes d'équipements sont fortement soutenues par des subventions de collectivités. Ces collectivités sont prêtes à investir pour la première acquisition uniquement. Il retient que l'université d'Angers a connu un épisode sensible avec l'équipement en informatique de l'Université, qui a pu s'opérer grâce aux subventions. Aujourd'hui, l'Université ne peut plus solliciter les collectivités pour le renouvellement du matériel informatique. L'Université d'Angers fait face à cette limite grâce à un plan pluriannuel de fonctionnement, et plus précisément grâce à un plan pluriannuel de renouvellement du parc informatique.

M. AMIARD complète les propos de M. ROBLEDO en précisant que la question du renouvellement du matériel informatique s'est posée en 2012. Il y avait en effet un besoin croissant de postes, avec la mise en place des PPI (programmations pluriannuelles d'investissement). Le passage au marché Maths Info 3 a permis de mettre en place une politique de renouvellement permettant d'harmoniser et de mieux gérer le parc informatique. Cette gestion se fait désormais en commission permanente du numérique. Il ajoute que se posera dans les années à venir la même question pour le matériel audiovisuel.

M. DUCHÊNE se félicite de la qualité de rédaction de l'analyse financière. Il fait un parallèle entre le très bon taux de réussite en licence, l'analyse financière de l'agent comptable et la réalité du « terrain », et particulièrement le besoin urgent de rénovation des bâtiments de la faculté LLSH, de la limitation des effectifs en L1 de psychologie, etc.

M. ROBLEDO souligne que les volumes financiers relatifs aux bâtiments sont très importants. Ce sont des domaines qui, sans l'existence de subventions par le biais du CPER, ne peuvent se réaliser. L'évaluation des besoins de réhabilitation de la faculté LLSH s'élève à 22 M€, et ne peut être effectuée exclusivement sur les fonds propres de l'Université d'Angers. Néanmoins, l'Université d'Angers a décidé de se servir du fonds de roulement pour abonder une partie des travaux de rénovation. Le fait que l'Université d'Angers ait choisi de financer pour partie ces travaux de rénovation va permettre à l'établissement d'aller plus vite dans la programmation des travaux. Toutes les études nécessaires à la programmation des travaux seront financées grâce à la part de financement de l'établissement.

M. ROBLEDO ajoute que des arbitrages budgétaires sont réalisés au niveau national. Il rappelle que dans le cadre éventuel d'une renégociation du CPER, il s'est engagé à faire des travaux de rénovation de la faculté LLSH une priorité.

3.4. Rapport du commissaire aux comptes

M. GRIGNON, commissaire aux comptes de la société KPMG, expose aux administrateurs son rapport.

Il introduit ses propos en rappelant aux administrateurs que les commissaires aux comptes interviennent

dans les universités depuis le passage aux RCE (responsabilités et compétences élargies). L'objectif d'un commissaire aux comptes est précisément de certifier que les comptes établis en interne sont conformes aux normes comptables applicables aux universités. Le commissaire aux comptes travaille toute l'année avec l'université, avec dans un premier temps une phase de process qui intervient en fin d'année, avant la clôture des comptes. Cette année, l'intervention du commissaire aux comptes s'est principalement axée sur la sécurité logicielle, la sécurité matérielle. Dans un second temps, dans le courant du mois de janvier, le commissaire aux comptes travaille avec la DAF et l'agent comptable sur les comptes de l'Université.

A l'issue de cette mission, le commissaire aux comptes rend compte de ses travaux à la présidence et de ses préconisations précises et pratiques.

Le rapport du commissaire aux comptes est quant à lui totalement normé. Il est délivré et adressé au ministère.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes de l'université sont réguliers, sincères, et donnent une image fidèle des opérations d'exercice écoulées ainsi que de la situation financière de l'Université.

A cela, sont adossées quelques observations liées à des modifications dépendant principalement d'évolutions de la réglementation. Ainsi, cette année, des observations sont apportées sur le changement de comptabilisation des produits constatés d'avance, produits constatés à recevoir sur les subventions d'investissement, mais aussi sur le fait qu'il y ait une remise en dotation des biens de l'Etat à hauteur de 33 M€.

Le commissaire aux comptes aborde ensuite les zones d'audits critiques. Ainsi, il va tester tous les revenus (facturations), les investissements, les subventions, les provisions pour risques et charges et les passifs sociaux.

Il ne formule pas d'observation sur le rapport financier.

Après lecture du rapport du commissaire au compte, le compte financier 2015, ses annexes et le rapport annuel d'activité 2015 sont approuvés.

Le quorum étant atteint (23 membres présents), cette décision a été adoptée à la majorité, avec 30 voix pour et 3 abstentions.

3.5. Affectation du résultat 2015

Pour l'université, l'affectation en réserves pour un montant de 3 550 550.81 € est approuvée.

Pour le SAIC, l'affectation au compte de report à nouveau débiteur pour 623 166.47 € est approuvée.

Le quorum étant atteint (23 membres présents), ces décisions ont été adoptées à la majorité, avec 32 voix pour et 1 abstention.

3.6. Validation du choix du commissaire aux comptes

M. ROBLEDO propose au conseil d'administration de valider la reconduction de la société KPMG pour la certification des comptes de l'Université d'Angers. Il précise que l'Université d'Angers a reconduit son marché public pour la désignation de commissaires aux comptes pour le besoin de la certification des comptes. Le marché public est conclu pour six exercices. Il rappelle que le précédent marché avait retenu l'offre de la société KPMG. C'est également cette société qui a proposé l'offre la mieux-disante.

Le conseil d'administration retient l'offre de la société KPMG sous réserve de la notification du marché subséquent 2015/28, pour la désignation de Commissaires aux comptes pour les besoins de la certification légale des comptes.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 32 voix pour et 1 abstention.

4. Enseignement et vie étudiante

4.1. Création du DIU "Summer School - Tourism destination management, learning from France"

M. LE GALL présente le DIU « Summer School - Tourism destination management, learning from France ».

M. ROBLEDO précise que les points relatifs à l'aspect purement pédagogique relèvent de la compétence de la CFVU. Le conseil d'administration ne se prononce, ici, que sur la partie financière des dossiers qui relèvent de la thématique de l'enseignement et de la vie étudiante.

M. DUCHÊNE exprime son désaccord de principe sur la création des DU et DIU. Il est particulièrement gêné par les frais d'inscription qui sont très élevés et souvent inaccessibles pour les étudiants, et est en l'espèce choqué du montant des frais d'inscription de ce DIU, qui s'élèvent à 5 000 € pour quatre semaines d'enseignement.

MME AMAT estime que les enseignements et le programme détaillés dans la maquette ne justifient pas un montant de 5 000 € par étudiant, montant qu'elle trouve prohibitif. Elle déplore un caractère injuste de la formation, qui est destinée aux étudiants étrangers. Elle pense que des étudiants français peuvent être intéressés par cette formation.

MME REY affirme que les personnes qui ont travaillé sur la mise en place de cette formation sont plus à même de communiquer sur le niveau requis. Par ailleurs, ce DIU ne s'adresse qu'à des étudiants étrangers, lesquels, pour partie, bénéficient d'aides et de soutien de leurs universités pour participer au DIU. Elle estime que le coût de 5 000 € est tout à fait raisonnable au vu du programme proposé.

MME GASTINEAU ne remet pas du tout en cause la maquette en elle-même, mais la corrélation entre la maquette et le coût de la formation. Elle regrette que le budget prévisionnel ne soit pas annexé au dossier.

MME REY répond qu'elle ne dispose pas elle-même du budget prévisionnel. Elle souligne que le DIU est porté par une association d'universités. Cette année, le DIU sera proposé par quatre universités, qui n'ont pas toutes remonté leur budget.

M. ROBLEDO demande aux administrateurs s'ils souhaitent se prononcer sur ce dossier en l'état, ou s'ils souhaitent repousser ce vote et se prononcer en ayant connaissance du budget prévisionnel détaillé.

M. SEEGERS demande si des éléments de benchmarking, avec des éléments de comparaisons analogues, pourraient aider les administrateurs à se prononcer.

M. ROBLEDO trouve la proposition de M. SEEGERS intéressante. Il précise néanmoins que le prix de 5 000 € n'est pas choquant au regard des prix des autres DIU et DU proposés à l'Université.

M. DUCHÊNE souligne que la convention AsTRES ne mentionne pas que le DIU n'est ouvert qu'aux étudiants étrangers.

M. LEMAIRE observe que l'on a défini le nombre maximal d'inscriptions par session. Il demande s'il y a un nombre minimal d'inscription à observer pour ouvrir la formation.

M. ROBLEDO répond que le nombre minimal d'inscription est fixé à 10 étudiants.

M. LEMAIRE demande si cela signifie que ce nombre minimum de 10 inscriptions permet de rentabiliser financièrement la formation.

M. ROBLEDO répond par l'affirmative.

MME GROLEAU demande si la CFVU, qui s'est prononcée à l'unanimité sur ce dossier, a abordé la question financière.

M. ROBLEDO répond négativement.

M. ROBLEDO demande à MME REY quelle est le caractère d'urgence sur la mise en place de la formation.

MME REY répond que l'information doit commencer au mois de mars.

M. ROBLEDO soumet la création de ce DIU au vote des administrateurs.

La création du DIU "Summer School - Tourism destination management, learning from France" est approuvée.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 15 voix pour, 5 voix contre et 12 abstentions.

[4.2. Convention licence entre l'Université d'Angers et la Mauritius Chambre de commerce et d'industrie Business School pour la délocalisation de la L3 Tourisme](#)

M. LE GALL présente la convention licence entre l'Université d'Angers et la Mauritius Chambre de

Procès-verbal du conseil d'administration du 29 février 2016

commerce et d'industrie Business School pour la délocalisation de la L3 Tourisme.

La convention licence entre l'Université d'Angers et la Mauritius Chambre de commerce et d'Industrie Business School pour la délocalisation de la L3 Tourisme est approuvée.

Cette décision a été adoptée à la majorité, avec 31 voix pour et 1 abstention.

M. DELABAERE demande s'il existe une politique de la présence de l'Université d'Angers, dans le domaine du tourisme, sur la zone géographique de l'Océan Indien (Mayotte, Ile Maurice, Madagascar...).

MME REY explique que le point de départ des différents partenariats avec l'Ile Maurice est dû au fait qu'une de ses collègues est mariée avec un Mauricien.

M. ROBLEDO confirme qu'il s'agit d'un axe stratégique de la Chambre de commerce de l'Ile Maurice d'avoir une audience plus large que le périmètre de son île.

4.3. Demande d'exonération des droits d'inscription au bénéfice des étudiants de la licence professionnelle Coordination Handicap Vieillesse pour l'année universitaire 2016-2017

M. LE GALL propose aux administrateurs d'exonérer les étudiants de la licence professionnelle Coordination Handicap Vieillesse au titre de l'année universitaire 2016/2017. Cette demande s'explique par le fait que la licence n'a pas pu trouver son public financé au moment du lancement de la formation, initialement envisagée en octobre 2015. Aussi, ces étudiants ne commencent réellement leur formation qu'au mois d'avril 2016, et se terminera au mois de décembre 2016.

La demande d'exonération des droits d'inscription au bénéfice des étudiants de la licence professionnelle Coordination handicap vieillesse pour l'année universitaire 2016-2017 est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

5. Décisions prises par délégations du conseil d'administration au président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

6. Procès-verbaux du CA des 14 janvier 2016, 25 janvier 2016 et 05 février 2016

Les procès-verbaux des CA des 14 janvier 2016, 25 janvier 2016 et 05 février 2016 sont approuvés.

Le procès-verbal du CA du 14 janvier 2016 est adopté à la majorité, avec 20 voix pour et 12 abstentions.

Le procès-verbal du CA du 25 janvier 2016 est adopté à la majorité, avec 31 voix pour et 1 abstention.

Le procès-verbal du CA du 05 février 2016 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLEDO lève la séance à 18H15.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers**
Olivier TACHEAU